

APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR ÊTRE MEMBRE DU GROUPE D'EXPERTS ÉVALUATEURS DE L'UICN POUR LA LISTE VERTE (EAGL) AU SENEGAL

Madame, Monsieur,

Le Programme de la Liste verte des aires protégées et conservées de l'UICN (Liste verte de l'UICN) est une initiative récente de l'UICN lancée officiellement en 2014 lors du Congrès mondial des parcs pour reconnaître et promouvoir les aires protégées et conservées gérées équitablement et efficacement dans le monde. Le principal objectif du Programme est d'encourager les aires protégées et conservées à mesurer, améliorer et maintenir leur niveau de performance par le biais de critères cohérents à l'échelle mondiale qui mesurent (i) la bonne gouvernance (ii) une conception et une planification solides, (iii), une gestion efficace et (iv) une conservation réussie. Pour plus de détails sur le Programme de la Liste verte de l'UICN, veuillez consulter (en anglais) : www.iucn.org/greenlist.

Le Groupe d'experts évaluateurs de la Liste verte (EAGL) est au cœur de la mise en œuvre du processus de la Liste verte et doit être mis en place dans chaque pays participant. Ce corps d'experts doit évaluer et examiner les demandes des aires protégées/conservées qui souhaitent être inscrites sur la Liste verte conformément à un standard global adapté au contexte juridique. L'EAGL examinera les demandes sur la base des preuves fournies par les aires protégées/conservées et évaluera toutes les demandes sur la base de ses connaissances et de son expertise. Toutes les demandes soumises se fondent sur l'engagement volontaire du gestionnaire du site à être inscrit sur la Liste verte. Pour plus de renseignements sur les rôles et les compétences des membres des EAGL, veuillez consulter les annexes ci-dessous.

L'EAGL est formé suite à un appel à manifestation d'intérêt suivi d'un processus de sélection de 5 à 15 membres. Les avantages de l'adhésion à un EAGL incluent :

- La contribution au développement de l'efficacité de la gestion et de l'équité de la gouvernance des aires protégées au Sénégal ;
- l'adhésion à la Commission mondiale des aires protégées de l'UICN, et
- l'occasion de faire partie d'une communauté globale de professionnels et de parties prenantes évoluant dans le domaine des aires protégées et conservées dans actuellement plus de 25 pays.

Il est important de noter que les membres d'EAGL travailleront sur une base volontaire, à titre personnel, et selon leur expertise, sans représenter aucune organisation.

Les personnes intéressées sont priées d'envoyer les informations suivantes au plus tard le **31 Décembre 2019** via le formulaire en ligne sous le lien suivant :

<https://iucn.secure.force.com/EAGLapplication/>

Le formulaire requiert :

1. Un CV complet et mis à jour.
2. Une auto-évaluation des compétences à compléter dans le tableau joint dans l'annexe 1 ci-dessous.
3. Une brève déclaration sur les raisons pour lesquelles vous êtes intéressé à adhérer à l'EAGL, qui se basera sur votre conformité avec les critères de compétence énumérés dans l'annexe 2 ci-dessous.
4. La confirmation de votre engagement à une moyenne de 6 à 8 jours de temps volontaire par an (0.5 à 0.7 jour de travail par mois) dédiés aux activités de l'EAGL, durant une période prévue d'au moins deux ans. Tous les frais de déplacement et logistiques seront couverts.

La Commission mondiale des aires protégées de l'UICN (CMAP), et un examinateur indépendant évalueront toutes les candidatures et sélectionneront un groupe de 5 à 15 personnes pour former l'EAGL. Les membres sélectionnés de l'EAGL devront signer une « Déclaration d'Engagement » (voir l'annexe 3 ci-dessous). Tous les candidats auront l'occasion d'adhérer à la CMAP, à condition qu'ils remplissent les critères d'adhésion à la CMAP.

N'hésitez pas à contacter **Youssouph DIEDHIOU** si vous souhaitez en savoir davantage sur la Liste verte de l'UICN et sur l'EAGL ou si vous avez d'autres questions.

Très cordialement,

Youssouph DIEDHIOU
UICN, Chargé de Programme Liste Verte
Afrique Centrale et Occidentale

Charlotte KARIBUHOYE
Vice-présidente régionale
Commission mondiale des aires protégées
de l'UICN

ANNEXE 1: AUTO-ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

(Veuillez cocher les cases correspondantes)

Expérience professionnelle dans le secteur des aires protégées et conservées (AP) publiques ou privées:

	5 à 10 ans	10 à 15 ans	Plus de 15 ans
Gestion des AP			
Ministères ou agences chargés des AP			
Développement communautaire ou économique			
Audits ou évaluations indépendants des AP			
Recherche scientifique au sein des AP ou les concernant			
Autres recherches universitaires au sein des AP ou les concernant, y compris en sciences sociales			
Développement durable ou questions environnementales aux niveaux de la gestion, opérationnel, technique, politique ou de gouvernance			
Droits des communautés ou des populations autochtones/organisations de parties prenantes			

Autres compétences (veuillez cocher les cases correspondantes):

	Élémentaire	Intermédiaire	Avancé
Connaissance des AP dans la juridiction			
Réseau de contacts régionaux			
Compétences analytiques			
Compétences en communication orale			
Compétences en communication écrite			
Maîtrise des langues locales			
Maîtrise de l'anglais écrit et parlé			
Leadership reconnu dans la région en matière d'AP			
Compétences en techniques de résolution des conflits et de négociation			

ANNEXE 2: CRITÈRES DE COMPÉTENCE ET RÔLES DES MEMBRES DE L'EAGL

Les candidats à l'adhésion à l'EAGL devront remplir les critères de compétence suivants :

- 1) Au moins 10 ans d'expérience professionnelle dans le secteur des AP publiques ou privées, telle que :
 - Gestion d'AP et connaissances spécifiques aux AP de la juridiction, y compris expertise en matière de sites classés au patrimoine mondial pertinents
 - Ministères ou agences chargés des AP
 - Développement communautaire ou économique
 - Audits ou évaluations d'AP indépendants
 - Recherches scientifiques au sein d'AP ou concernant des AP
 - Autres recherches universitaires au sein d'AP ou concernant des AP, y compris en sciences sociales
 - Développement durable ou questions environnementales aux niveaux de la gestion, opérationnel, technique, politique ou de gouvernance
 - Organisations de parties prenantes communautaires ou de populations autochtones, si cela est pertinent dans le contexte de la juridiction

Chaque EAGL devrait également comporter un Jeune professionnel, avec au moins 5 ans d'expérience professionnelle pertinente

- 2) Bon réseau de relations au niveau régional pour pouvoir contacter des acteurs clés
- 3) Aptitude à analyser et à intégrer diverses informations provenant de diverses sources et à tirer des conclusions à partir de ces informations
- 4) Excellentes compétences en matière de communication orale, aptitude à exprimer et transmettre des messages de façon claire et éloquente
- 5) Maîtrise des langues locales de la juridiction
- 6) Connaissances de base de l'anglais écrit et parlé souhaitées